

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1452

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE

Ventes et cessions

398 156 844 RCS Le Havre.

DEHONDT TECHNOLOGIES.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 1000000 EUR.

Adresse : Zone Industrielle rue Denis Papin, 76330 Port-Jérôme sur seine.

Date de commencement d'activité : 28 février 2017.

Oppositions : Art.L.236-21 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de scission Suivant acte sous seing privé en date à PORT JEROME SUR SEINE (76330) du 28/02/2017 les sociétés : DEHONDT TECHNOLOGIES SARL au capital de 1 000 000 euros dont le siège social est sis Zone Industrielle - Rue Denis Papin à PORT JEROME SUR SEINE (76330) immatriculée au RCS du Havre sous le numéro 398 156 844 DEHONDT TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT SAS à associée unique au capital de 100 euros dont le siège social est sis 95 rue Denis Papin Notre Dame de Gravenchon à PORT JEROME SUR SEINE (76330) immatriculée au RCS du HAVRE sous le numéro 821 877 727 DEHONDT COMPOSITES SAS à associé unique au capital de 100 euros dont le siège social est sis 95 rue Denis Papin Notre Dame de Gravenchon à PORT JEROME SUR SEINE (76330) immatriculée au RCS du Havre sous le numéro 821 903 051 ont établi le projet de traité de scission de la Société DEHONDT TECHNOLOGIES qui se réaliserait dans les conditions ci-après : La Société DEHONDT TECHNOLOGIES apportera aux sociétés DEHONDT TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT et DEHONDT COMPOSITES la totalité de son patrimoine à savoir : à la société DEHONDT TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT la totalité des éléments actif et passif attachés à la branche complète et autonome d'activité de construction distribution et d'assemblage de matériels et machines agricoles, les éléments d'actif étant évalués à 4 044 333,84 euros, moyennant la prise en charge du passif évalué à 1 811 254,71 euros soit un apport net de 2 233 079,13 euros à la société DEHONDT COMPOSITES la totalité des éléments actif et passif attachés à la branche complète et autonome d'activité de réalisation de matériaux composites issus de la transformation de fibres végétales ou composites, les éléments d'actif étant évalués à 1 958 540,93 euros moyennant la prise en charge du passif évalué à 935 557,96 euros soit apport net de 1 022 982,87 euros En vue de rémunérer les apports qui leur sont consentis : La société DEHONDT TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT augmentera son capital de 2 233 079 euros par émission de 2 233 079 actions ordinaires nouvelle d'une valeur nominale de 1 euro chacune entièrement libérées qui seront attribuées aux associés de la

société DEHONDT TECHNOLOGIES proportionnellement à leurs droits dans cette société à raison de 162,80 actions ordinaires nouvelle de la société DEHONDT TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT pour 1 part sociale de la société DEHONDT TECHNOLOGIES La société DEHONDT COMPOSITES augmentera son capital de 1 022 982 euros par émission de 1 022 982 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de nominale de 1 euro chacune entièrement libérées qui seront attribuées aux associés de la DEHONDT TECHNOLOGIES proportionnellement à leurs droits dans cette société à raison de 162,80 actions ordinaires nouvelles de la société DEHONDT COMPOSITES il a été entendu que les sociétés DEHONDT TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT et DEHONDT COMPOSITES ne seraient tenues que de la seule partie du passif de la société DEHONDT TECHNOLOGIES expressément mise à leur charge respective sans solidarité entre elles sauf dispositions contraires particulières Les opérations actives et passives effectuées par la société DEHONDT TECHNOLOGIES au titre de l'activité des branches complètes et autonomes d'activité apportées depuis le 1er septembre 2016 jusqu'à la réalisation définitive de la scission seront prises en charge distinctement par les sociétés DEHONDT TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT et DEHONDT COMPOSITES en fonction des apports respectifs Les créanciers de la société scindée et des sociétés bénéficiaires dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à cette scission dans les conditions légales et réglementaires Le projet de scission a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales extraordinaires des associés de chacune des sociétés DEHONDT TECHNOLOGIES , DEHONDT TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT et DEHONDT COMPOSITES avant le 30 juin 2017 Conformément aux dispositions de l'article L 236-6 du Code de commerce , le projet de traité de scission a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce du Havre en date du 3 Mars 2017.

